



COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION

- A 17h10, ouverture de la séance par Monsieur Yves LAPORTE, doyen d'âge parmi les délégués des Communes membres du Syndicat Mixte
- Il appelle Monsieur Mathieu CHAVEROUX, benjamin de l'assemblée, à le rejoindre à la tribune en vue d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.
- Monsieur Yves LAPORTE vérifie le quorum et constate que la majorité des membres est présente ou représentée et qu'au moins deux délégués du Département sont présents. Le quorum est atteint.
- Monsieur Yves LAPORTE appelle les délégués à faire acte de candidature. Monsieur Didier MARSALEIX se déclare candidat.
- Il est procédé à l'élection du Président.
- Résultats du scrutin :
 - Nombre d'inscrits : 72
 - Nombre de votants : 60
 - Nombres de suffrages exprimés : 168
 - Monsieur Didier MARSALEIX : 168 voix
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Lecture des résultats par Monsieur Yves LAPORTE qui proclame élu Monsieur Didier MARSALEIX Président du Syndicat Mixte. Il lui cède la place de Président.
- Monsieur Didier MARSALEIX prend la présidence. Aussitôt, il soumet au vote l'élection des 3 Vice-Présidents.
- Sous la Présidence de Monsieur Didier MARSALEIX, les candidatures suivantes sont présentées.

- 1^{er} Vice-Président : Laurent DARTHOU
 - 2^{ème} Vice-Président : Philippe MOULIN
 - 3^{ème} Vice-Président : Christian BOUZON.
-
- Le Président soumet les candidatures au vote à main levée.
 - Les 3 Vice-Présidents sont élus à l'unanimité.
 - Le Président soumet au vote une proposition de délégations de pouvoir que le Comité Syndical peut lui consentir.
 - Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité, les délégations de pouvoir consenties au Président.
-
- L'ordre du jour de la séance est épuisé à 18h00.

Didier MARSALEIX
Président du Comité Syndical

